

# La Newsletter adm



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques  
et les services administratifs



## Référentes Directeurs

À la recherche d'une circulaire, d'une note de service ? Vous pouvez les retrouver sur l'espace pédagogique de la DSDEN 79 dans la rubrique Se former, [Direction d'école](#).

### Formation continue des directeurs

Des modules de formation continue vont être déployés en juin. Les directeurs concernés ont tous été informés par mail.

Une demi-journée sur la thématique de la rédaction et de la gestion de projets est proposée aux directeurs d'école qui le souhaitent.

Les modules sont programmés les 3, 18, 19, 20 et 21 juin de 9H à 12H, sur du temps remplacé.

### Poursuite de la scolarité

Suite à la parution du [décret](#) du 16/03/2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement, une note de service va être publiée très prochainement.

### Inscription sur la liste d'aptitude

Si vous souhaitez participer au mouvement et demander un poste de direction à titre définitif, vous devez suivre la procédure jointe à la [note de service](#) relative au mouvement intra-départemental 2024.

#### TO DO LIST



- Affectation en 6ème : mardi 2 avril : Dans AFFELNET : impression des fiches de liaison volet 2 (vœux des familles) et envoi aux familles.
- Poursuite de scolarité : Tenir les conseils de maîtres relatifs à la poursuite de scolarité, soumettre, si besoin, les dossiers au pôle ressource, programmer les RDV avec les familles le cas échéant.
- Programmer les derniers Conseils des maîtres et Conseils de cycle de l'année scolaire.
- Programmer les réunions d'équipes éducatives de la dernière période.
- Programmer les exercices de sécurité du troisième trimestre.
- Informer les parents des dates de formations de juin pour accompagner lors des activités sportives à taux d'encadrement renforcé en 2024/2025.

### Contact référents directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – [referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr) – 06 35 28 44 11

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – [referent.directeursud79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeursud79@ac-poitiers.fr) – 06 17 91 11 12



## Service du P arcours de l'É lève et du soutien aux écoles et aux établissements

La circulaire de poursuite de scolarité a été retirée de l'intranet à la suite de la parution du décret n°2024-228 du 16 mars 2024.

Le courrier de madame la DASEN reprenant la nouvelle procédure de **poursuite de scolarité** sera mise en ligne sur l'intranet en début de semaine 14. Le calendrier y sera précisé.



## Service des E mplois et des E nseignants des E coles publiques

### Mouvement intra-départemental 2024 :

La saisie des vœux est ouverte du **4 au 17 avril 2024**.

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants sont publiés sur l'intranet, en complément de la note de service et de ses annexes :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/mouvement-intra-departemental-2024-personnel-enseignant-1er-degre-public--330088.kjsp?RH=1192696847494>

La "fiche barème" renseignée, accompagnée des pièces justificatives, est à transmettre pour le 17 avril 2024.

### Campagne d'avancement à la classe exceptionnelle :

La note de service décrivant les opérations de la campagne d'avancement à la classe exceptionnelle est téléchargeable sur l'intranet.

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/tableau-d-avancement-a-la-classe-exceptionnelle-professeurs-des-ecoles-campagne-2024-331174.kjsp?RH=1192696847494>

A partir de la campagne 2024, le grade de la classe exceptionnelle est accessible aux agents ayant atteint au moins le **5ème échelon de la hors classe au 31 août 2024**.

L'ouverture de la campagne sur IProf débute le 8 avril 2024.

La publication du tableau d'avancement est prévue le 12 juillet 2024.



## Service des Affaires Générales et Financières

**Formations théorique et pratique des services civiques** : ces formations sont obligatoires pour tous les services civiques.

**Stages de réussite** : la circulaire a été envoyée à toutes écoles. Les éléments demandés aux directeurs et à retourner à l'IEN de leurs circonscriptions respectives sont attendus pour le mardi 9 avril.



## Social et Santé

La nouvelle fiche d'urgence non confidentielle pour la rentrée 2024-2025 est disponible sur l'intranet. Ce document a vocation à être transmis aux services d'urgence lors de l'évacuation sanitaire d'un élève.

Les personnels infirmiers rattachés à vos écoles dont vous trouverez la liste actualisée sur l'intranet, sont des personnels ressources, pour vous accompagner dans toutes les démarches de promotion de la santé.